

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 0

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

### 1) Revalorisation 2010 des tarifs des services aux usagers

Le Conseil municipal décide d'appliquer à tous les services payants de la Commune, une revalorisation des tarifs égale à 0, 8% (référence à l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac pour l'année 2009).

Les règles d'arrondi suivantes s'appliquent pour les tarifs exprimés avec une précision au dixième d'euro :

égal ou au dessus de 0,05 €, arrondi au dixième supérieur ; en dessous de 0,05 €, arrondi au dixième inférieur.

Les règles d'arrondi suivantes s'appliquent pour les tarifs exprimés avec une précision au centième d'euro :

égal ou au dessus de 0,005 €, arrondi au centième supérieur ; en dessous de 0,005 €, arrondi au centième inférieur

Ce principe de revalorisation est applicable pour toute l'année (jusqu'en février 2011) quelque soit la date d'application de l'augmentation des tarifs du service.

Pour certains services soumis à une réglementation spécifique, ces derniers vérifieront que la présente délibération respecte les conditions, auquel cas, une autre délibération spécifique devra être prise.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Buono - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 0

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

## 2) Départs à la retraite et mutation

Au regard de la réglementation sur la participation des collectivités à l'octroi de cadeaux et afin de permettre l'achat de bons cadeaux à l'occasion des départs à la retraite ou lors des mutation des agents de la ville d'Eybens, le trésorier a demandé qu'une délibération autorisant l'engagement de ces dépenses soit prise.

Le Conseil municipal décide d'autoriser l'achat de ces bons cadeaux.

Les crédits seront inscrits à l'article 6232 du budget.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 0

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

### 3/ Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire

Annule et remplace la délibération du Conseil municipal du 5 novembre 2009 portant sur les délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire.

Considérant que le code des marchés publics a été modifié, à compter du 1er janvier 2010, par le décret du 30 décembre 2009 abaissant les seuils du code des marchés publics.

Le Conseil municipal décide :

1) de modifier la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire en ce qui concerne les marchés publics comme suit :

- autoriser le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres concernant les marchés passés en procédure adaptée pour les fournitures, les services et les travaux **jusqu'au seuil communautaire fixé pour les marchés de fournitures et de services par la Commission européenne et défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants quelque soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

2) de laisser les délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire décidées lors du Conseil municipal de 5 novembre 2009 énumérées ci dessous :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal ;
- procéder à la réalisation des emprunts (dans la limite des emprunts prévus au budget) destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (réaménagement de la dette, opérations de marché), y compris les

opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, dans les conditions que fixe le Conseil municipal ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et ce devant les juridictions administratives et judiciaires, au fond et référé, en première instance, appel et cassation et se constituer partie civile au nom de la commune, tant en première instance, que devant la juridiction d'appel et devant la Cour de Cassation; le Maire rendant compte au Conseil municipal de l'évolution, du suivi et du résultat des procédures. Le Conseil Municipal peut décider de mettre un terme à une procédure ;
- de donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseau ;
- exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux et ce dans le cadre de la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985, avec le concours de la compagnie d'assurance garantissant la commune des conséquences desdits accidents ;
- de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1,5 million d'euros par an.

En cas d'empêchement du Maire, ces attributions seront exercées par un adjoint en fonction de l'ordre du tableau.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baietto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 0

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

**4/ Modification des seuils fixés pour la saisie de la commission MAPA pour les marchés en procédure adaptée (COMAPA)**

Vu la délibération n° 3 du Conseil municipal du 4 février 2010 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

Vu la délibération n° 4 du Conseil municipal du 5 novembre 2009 portant sur la création d'une Commission MAPA pour les Marchés en Procédure Adaptée (COMAPA).

Lors de la création de cette commission MAPA, il a été décidé :

- qu'elle serait saisie pour donner un avis et qu'elle proposera au Conseil municipal, un classement de la ou des offres économiquement la ou les plus avantageuses pour la totalité des marchés et accords-cadres de travaux supérieurs à 206 000 € HT passés en procédure adaptée,
- qu'elle sera également saisie pour avis, pour les avenants des marchés de travaux passés en procédure adaptée d'un montant supérieur à 206 000 € HT.

Considérant que le décret du 30 décembre 2009 a abaissé, à compter du 1er janvier 2010, le seuil communautaire fixé pour les marchés de fournitures et services par la Commission Européenne (de 206 000 € HT à 193 000 € HT), le Conseil municipal décide que le montant à partir duquel la COMAPA sera saisie, suivra l'évolution de ce seuil.

Ainsi, il convient de remplacer «d'un montant supérieur à 206 000 € HT» par «un montant supérieur au seuil communautaire fixé pour les marchés de fournitures et services».

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirello - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Buono - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 0

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

## **5/ Autorisations spéciales d'absence**

Les agents des collectivités locales peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence. Ces autorisations d'absence peuvent être accordées à l'occasion d'évènements familiaux.

Après avis du CTP du 8 décembre 2009, le Conseil municipal décide de prévoir la possibilité d'accorder, sous réserve des nécessités de service, les autorisations d'absence figurant au document annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto

## LES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

Le décompte se fait en jours ouvrables (samedi compris)

### ÉVÉNEMENTS DE FAMILLE

L'autorisation spéciale d'absence est accordée pour le jour de l'événement et pour la période directement concernée :

Naissance d'un enfant de l'agent :	3 jours ouvrables
Mariage de l'agent :	6 jours ouvrables
PACS de l'agent :	6 jours ouvrables
Mariage d'un agent non titulaire en remplacement :	3 jours ouvrables
PACS d'un agent non titulaire en remplacement :	3 jours ouvrables
Mariage d'un enfant de l'agent (dont le jour du mariage) :	2 jours ouvrables
Mariage des petits enfants (le jour du mariage) :	1 jour ouvrable
Mariage d'un frère, d'une sœur (le jour du mariage) :	1 jour ouvrable
Mariage des parents (le jour du mariage) :	1 jour ouvrable
Décès du conjoint :	6 jours ouvrables
Décès d'un enfant :	6 jours ouvrables
Décès des pères, mères :	3 jours ouvrables
Décès des beaux-parents :	2 jours ouvrables
Décès des frères, sœurs :	3 jours ouvrables
Décès des gendres, des belles-filles :	2 jours ouvrables
Décès des grands-parents, arrière-grands-parents :	1 jour ouvrable
Décès des petits-enfants :	2 jours ouvrables
Décès des beaux-frères, belles-sœurs, oncles, tantes, neveux, nièces :	1 jour ouvrable

### RENTRÉE DES CLASSES

Une absence de 2 heures maximum est autorisée le jour de la rentrée scolaire pour les personnes devant accompagner leurs enfants jusqu'à la 1ère rentrée au collège comprise.

### DÉMÉNAGEMENT

(B. info 01/87) : 1 fois par année civile  
Non valable lorsque l'agent quitte la collectivité. 2 jours ouvrables

### CONCOURS

Agent titulaire et non titulaire (révisions) : 1 fois par an  
Pour tous : le(s) jour(s) du concours : 3 jours ouvrables  
en fonction du concours

Les responsables de services doivent veiller à un échelonnement des jours de révision entre les différents agents.

## TRAITEMENTS MÉDICAUX POUR L'AGENT ET SES ENFANTS

Des autorisations spéciales d'absence peuvent être accordées dans le cas de traitement médical régulier ayant un caractère vital (ex : dialyse, transfusion) pour une pathologie de type organique, sous réserve d'une attestation du médecin traitant et après avis du médecin de prévention (*l'avis du médecin de prévention est demandé uniquement si le traitement concerne l'agent, et non ses enfants*). Les avis des médecins seront à renouveler tous les ans.

*Rappel : Les rendez vous médicaux en dehors des situations ci dessus sont pris dans le cadre de l'aménagement du temps de travail.*

## MALADIE DE L'ENFANT OU DU CONJOINT

**Sur présentation d'un certificat ou justificatif médical dans tous les cas**

- Maladie ou intervention chirurgicale d'un enfant nécessitant la présence d'un de ses parents : 42 heures  
Au prorata du temps de travail et du temps de présence sur l'année.

Cette durée peut être doublée, sur présentation d'un justificatif, lorsque :

- l'agent assure seul la garde de son ou ses enfants
- le conjoint ne peut pas bénéficier de congés pour garde d'enfants (certificat de l'employeur).

### **Age limite des enfants :**

- **Ces absences concernent les enfants jusqu'à 16 ans, jusqu'à la fin de l'année civile en cours (ex : si l'enfant a 16 ans en mars, l'autorisation spéciale d'absence est valable jusqu'en décembre)**
- **Enfants en situation de handicap : pas de limite d'âge.**

- Maladie grave ou intervention chirurgicale du conjoint ou d'une personne à charge (au-delà de 16 ans) : 14 heures

## ENFANT OU CONJOINT EN SITUATION DE HANDICAP

Etude au cas par cas



**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 0

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

**6/ Subvention frais de transport - Olympique Club d'Eybens**

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional, il est prévu une participation aux frais de transports.

Dans le cadre du championnat de l'Olympique club d'Eybens, le Conseil municipal décide d'allouer à cette association la somme de **1 233 €** (déplacements du 10/10 au 6/12/2009).

club	date	Lieu	Dep	dist – Aller	Rembst (€)
OCE	10/10/09	Miserieux Trevoux	1	136	141,44

club	%	date	Lieu	Dep	Rembst (€)
OCE	74,6	10/10/2009	Cluses	74	406,08
OCE	74,6	14/11/2009	Annecy	74	306,20
OCE	74,6	06/12/2009	Parcieux	1	329,46

Ces sommes sont prévues au Chapitre 65 - Fonction 40 - Article 6574 « frais de transport ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 0

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

**7/ Subvention frais de transport - ALEETT (Amicale Laïque Echirolles Eybens Tennis de Table )**

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional, il est prévu une participation aux frais de transports.

Dans le cadre du championnat d'ALEETT, le Conseil municipal décide d'allouer à cette association la somme de

**205 €** (déplacements du 28/11 au 19/12/2009).

club	date	Lieu	Dep	Rembst (€)	Info
ALEETT	28/11/09	Aubenas	7	88,92	
ALEETT	05/12/09	Lyon	69	08,24	
ALEETT	05/12/09	Lyon	69	08,24	
ALEETT	19/12/09	Belley	1	0,00	<i>inférieur à 100 km</i>

Ces sommes sont prévues au Chapitre 65 - Fonction 40 - Article 6574 « frais de transport ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 0

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

### **8/ Remboursement de frais aux intervenants de conférences-débats**

Diverses conférences-débats sont organisées par la Ville d'Eybens, la plupart se déroulant dans le cadre de l'Odysée des savoirs, de l'Université du Citoyen ou des Midi-Savoirs dont la première rencontre est prévue en février 2010.

Pour se rendre sur le lieu des conférences-débats, les intervenants engagent des dépenses personnelles qu'il convient de pouvoir leur rembourser dans ce cadre.

Le Conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement engagés par les intervenants sur présentation de justificatifs, et ce quel que soit le mode de déplacement utilisé.

Lorsque les intervenants utilisent leur propre véhicule, il est proposé de leur rembourser leurs frais de déplacement, sur présentation de la carte grise du véhicule, dans les mêmes conditions que pour les remboursements des frais de déplacement engagés par les employés communaux, lesquelles sont définies dans l'arrêté du 26 août 2008 modifiant celui du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques. La Ville incitera les intervenants à utiliser les moyens de déplacement les plus respectueux de l'environnement. Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Buono - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 0

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

**9/ Partenariat avec le CCSTI (Centre culturel scientifique technique et industriel de Grenoble)**

Dans le cadre de l'Odyssée des savoirs, la Ville sollicite le CCSTI (Centre culturel scientifique technique et industriel de Grenoble) pour la co-organisation d'un 4ème cycle de conférences-débats, en collaboration avec les membres du groupe «Sciences et société». L'objectif de ces conférences-débats est de rapprocher le monde scientifique et le grand public et de développer la connaissance de sujets scientifiques qui sont aussi des enjeux de société. En amont de ces conférences-débats, plusieurs animations (exposition, atelier, projection de films -documentaires ou fictions) sont organisées afin de diversifier les publics autour d'une thématique.

Le projet de convention avec le CCSTI pour l'année 2010 prévoit le versement d'une première tranche pour un montant de **4 150 €** à la fin du 1er semestre 2010 et d'une seconde tranche pour un montant de **4 150 € TTC** à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre 2010.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le CCSTI.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 0

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

### **10/ Signature d'une convention avec la CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)**

Le parc locatif public de la commune se caractérise par la présence d'un grand nombre de bailleurs sociaux. De ce fait, les locataires se sont regroupés au sein d'une association unique devant permettre une réflexion commune et des actions transversales. Cette association, dénommée CLE (Collectif des Locataires d'Eybens), s'est donnée pour objectif « de défendre les intérêts et les droits collectifs des habitants ayant un statut de locataire sur la commune d'Eybens et de les représenter auprès des bailleurs de la commune et de toute instance susceptible d'améliorer leur cadre de vie ».

Afin de mieux mobiliser les locataires et consolider l'animation du CLE, la Ville a demandé à la CLCV de rechercher des délégués et d'assurer l'animation de l'association, notamment en initiant des projets en direction des habitants.

Pour mettre en œuvre ce partenariat, une convention a été rédigée précisant l'intervention de la CLCV. En contrepartie, la ville d'Eybens apporte une aide financière à la CLCV en lui allouant une subvention d'un montant de 1 700 €.

Cette convention est valable pour une durée d'un an, reconductible après un bilan d'évaluation.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce partenariat.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 0

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

**11/ FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) : marchés de détail**

Par délibération en date du 5 mars 2004, la Métro a décidé d'élaborer un programme d'actions pouvant bénéficier d'un financement du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) sur la thématique des espaces de marchés de détail et des commerces non-sédentaires du territoire de la Métro (126 tenues de marchés hebdomadaires réparties dans 20 des 26 communes de la Métro).

La tranche 1 est maintenant terminée. Il s'agit donc, pour faire suite aux préconisations de l'état des lieux et pour poursuivre les actions des communes, de déposer un nouveau dossier pour une deuxième tranche.

**- Actions proposées par Grenoble Alpes Métropole**

Objectifs

Un programme d'actions en faveur des marchés de détail a été élaboré par la Métro en association avec les communes afin de répondre aux objectifs suivants :

- Développer la filière et l'emploi en renforçant l'attractivité des marchés,
- Conforter l'attractivité économique de l'agglomération et améliorer la vie quotidienne des habitants dans l'agglomération,
- Redynamiser les marchés de détail sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en tenant compte :
  - des spécificités territoriales,
  - des comportements des consommateurs,
  - de l'évolution des tendances de consommation (développement de l'achat en grandes surfaces, nouveaux modes de vie, renouvellement des produits dits « du terroir », des produits bio et des achats privilégiant la production locale...),
  - de l'équilibre fragile à préserver entre les différentes formes de commerce (sédentaire / non-sédentaire),
  - de l'attractivité à conforter en valeur absolue et à maîtriser localement.
- Développer la qualité des espaces dédiés à l'accueil des commerces non-sédentaires en créant un environnement urbain favorable, en améliorant l'accessibilité et le stationnement des consommateurs et des commerçants,

- Privilégier / promouvoir les produits et producteurs locaux par la mise en valeur, l'augmentation de la qualité, de la diversité et du volume de l'offre. Cette valorisation implique une communication et un suivi adaptés,

- Accompagner les commerçants non-sédentaires dans le développement de leur activité entrepreneuriale, de la phase de création de l'activité à la transmission de leur entreprise. Suite au diagnostic des marchés de détail de l'agglomération grenobloise réalisé dans le cadre de la première tranche du FISAC, aux préconisations issues du diagnostic et aux ateliers de travail menés avec l'ensemble des acteurs tout au long de la première tranche, les actions proposées en deuxième tranche ont évolué par rapport à ce qui avait été initialement prévu. Les actions proposées se concentrent sur 4 grandes orientations prioritaires :

- la coordination,
- la promotion des marchés,
- la professionnalisation des marchés,
- la création, l'aménagement et la requalification.

#### Actions

Ces objectifs se déclinent sous la forme d'actions, prévues en fonctionnement et en investissement, à déployer sur la tranche 2 du Fisac (2010-2011).

Les actions prévues en fonctionnement (maîtrise d'ouvrage Métro excepté action 3) sont les suivantes :

Actions immatérielles :

- ACTION 1 : Coordination, suivi
- ACTION 2 : Observatoire des marchés – Cartographie des marchés
- ACTION 3 : Communication - événements - animation terrain
- ACTION 4 : Actions de communication/animation des communes : Grenoble (avec le Fonds de promotion des marchés de Grenoble), Echirolles, Eybens, Fontaine, Meylan, Saint-Egrève
- ACTION 5 : Aide au développement des entreprises
- ACTION 6 : Accompagnement des auto entrepreneurs non sédentaires
- ACTION 7 : Sensibilisation et information des artisans alimentaires aux spécificités des marchés
- ACTION 8 : Réglementation et bonnes pratiques
- ACTION 9 : Information des élus et des techniciens et outils pratiques
- ACTION 10 : Environnement
- ACTION 11 : Etudes préalables aux aménagement de sites : Echirolles, Meylan, La Tronche, Pont-de-Claix
- ACTION 12 : Evaluation

Actions matérielles :

- ACTION 13 : Signalétique
- ACTION 14 : Domène : aménagement de la place du marché
- ACTION 15 : Fontaine : requalification des locaux du marché Marcel Cachin
- ACTION 16 : Grenoble : création d'un nouveau marché « Europole », amélioration des conditions de fréquentation du marché de l'Estacade, mise aux normes des Halles Sainte-Claire, amélioration des conditions de fréquentation du marché Saint-Bruno, création d'un nouveau marché « Stalingrad »
- ACTION 16 : Saint-Egrève : aménagement de l'aire de marché Parc Marius Camet, aménagement de l'aire de marché Place Pompée
- ACTION 17 : Saint-Martin-d'Hères : réfection des sanitaires marché Paul Eluard, marquage des emplacements marché Chamberton

#### **- Participation de la Ville d'Eybens au programme**

Pour la commune d'Eybens, en plus des actions destinées à l'ensemble des marchés de la Métro, une enveloppe de 8 762 € est prévue dans le cadre de l'action 3 « communication - événements - animation terrain, maîtrise d'ouvrage communale ».

#### Financement

Par délibération en date du 7 mai 2004, conformément aux règles applicables par le FISAC, le

Conseil de communauté a validé sa participation financière sur les bases suivantes :

- *en investissement* :

Projets	FISAC (*)	Métro (**)	Communes
Jusqu'à 150 000 € HT	Jusqu'à 30 %	33,3 %	solde du projet
Au-delà de 150 000 € et jusqu'à 500 000 € HT		20 %	

(\*) dans la limite de 800 k€ de dépenses par an et par commune.

(\*\*) dans la limite de 500 k€ de dépenses par commune sur la période du programme et de l'enveloppe globale validée par le Conseil de communauté de la Métro.

- *en fonctionnement* :

Actions	FISAC	Chambres consulaires	Communes	Métro
Programme d'actions dont animation	50 %	en fonction des actions et des items	participation forfaitaire de 80€ par an et par jour de marché	Prise en charge du solde du programme (*)

(\*) dans la limite de l'enveloppe globale validée par le Conseil de communauté.

La participation annuelle des communes est calculée sur la base de 80 € TTC par tenue de marché hebdomadaire, soit pour Eybens 80 € TTC.

Au total pour la tranche 2, le budget de fonctionnement s'élève à 341 130 € HT, et le budget d'investissement est de 1 390 041 € HT.

En conséquence, le Conseil municipal décide :

- de retenir le principe pour la commune d'Eybens de participer à la tranche 2 du programme FISAC Métro marchés de détail,
- d'autoriser la Métro et son Président à déposer une demande de programme FISAC marchés de détail,
- d'autoriser le versement d'une participation forfaitaire de 80 € pour l'année 2010,
- d'autoriser le Maire à signer, avec la Métro, tout document se rapportant à ce programme.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baietto



**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 0

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

## **12/ Cession de la commune d'Eybens à la Sarl PROMIALP**

Une opération immobilière, menée en partenariat entre la Sarl PROMIALP et GRENOBLE HABITAT, comprenant des logements en accession et des logements locatifs publics, doit être réalisée à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Charles Piot, sur les parcelles cadastrées AL0012 d'une surface de 1 010 m<sup>2</sup>, sise 85 avenue Jean Jaurès et AL0013, d'une surface de 2 254 m<sup>2</sup>, sise 87 avenue Jean Jaurès, à Eybens (38320), dont la commune est propriétaire.

Afin de mener à bien ce projet, la parcelle cadastrée AL0012 doit être cédée à la Sarl PROMIALP, représentée par son gérant, C. MESSINA.

Après consultation du Service des Domaines, le montant de cession proposé à C. Messina pour la parcelle AL0012 s'élève à 400 000 €. Il convient de régulariser cette cession.

Cette opération correspond aux orientations données par le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui précise que l'avenue Jean Jaurès est un axe structurant essentiel de la commune qui doit être affirmé et consolidé par une densification raisonnée.

Le Conseil municipal autorise le Maire à céder, à la Sarl PROMIALP, la parcelle cadastrée AL0012, d'une surface de 1 010 m<sup>2</sup>, sise 85 avenue Jean Jaurès, à Eybens (38320), pour la somme de 400 000 €, et de signer tous documents relatifs à cette cession.

Délibération adoptée par 27 oui et 2 non

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirello - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 24
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 0

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

**13/ Conventions de répartition des charges entre la commune et les associations syndicales libres des Ruires et des Maisons Neuves**

Délibération retirée de l'ordre du jour.

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirrello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoît - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 23
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 1

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

#### **14/ Construction d'un immeuble de 29 logements locatifs publics**

L'OPAC construit 29 logements locatifs publics à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Galilée. Au permis de construire figurait l'aménagement d'une contre-allée avec des plantations et des stationnements le long de l'avenue Jean Jaurès.

Ces aménagements devaient être réalisés par l'OPAC sur un foncier leur appartenant.

Mais, après l'intervention du géomètre, il s'avère qu'une partie de la contre-allée se trouve sur le domaine public.

La délibération N° 22 du Conseil municipal du 7 mai 2009, déposée en Préfecture le 14 mai 2009, constatait notamment la désaffectation de l'emprise non cadastrée, constituant un délaissé de la rue Galilée, et décidait son déclassement.

L'OPAC ne pouvant financer des travaux sur le domaine public, il a été convenu avec l'OPAC ce qui suit :

Le projet sera réaligné sur la rue Galilée et, pour ce faire, une bande de terrain de 62 m<sup>2</sup>, cadastrée AA0195, estimée au prix de 700 € par France Domaine, sera vendue par la commune à l'OPAC, ce qui annule et remplace la délibération N° 23 du Conseil municipal du 10 septembre 2009, déposée en Préfecture le 14 septembre 2009, relative à la cession d'une bande de terrain d'environ 150 m<sup>2</sup>.

La commune d'Eybens réalisera les aménagements de la contre allée sur le domaine public dont le coût TTC est de 32 285 €.

En contrepartie, et sur proposition de l'OPAC, la commune ne lui reversera que la différence entre la subvention à l'opération de 47 090 €, versée par le Conseil général à la Ville, à laquelle sera soustrait le montant des travaux (32 285 €) pris finalement en charge par la ville.

En conséquence, la commune ne versera, en subvention d'équilibre à l'opération que 14 805 € à l'OPAC.

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à céder à l'OPAC la parcelle cadastrée AA0195, d'une surface de 62 m<sup>2</sup>, au prix de 700 € ;
- à réaliser les aménagements de la contre-allée sur le domaine public, pour un montant de 32 285 € ;
- à ne reverser à l'OPAC que la différence entre la subvention du Conseil général et le montant des travaux, soit 14 805 € et de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirrello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoît - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 23
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 1

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

**15/ Demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic énergétique et technique du réseau d'éclairage public**

En adhérant au Plan Climat Local, la Ville s'est engagée à mettre en œuvre des moyens de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et pour les économies d'énergie. A cet effet, la Ville a décidé de réaliser un diagnostic énergétique et technique du réseau d'éclairage public de la Commune.

Ce diagnostic doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données, de connaître le patrimoine éclairage public, de diminuer la facture énergétique, d'améliorer la qualité de l'éclairage et d'améliorer la sécurité des installations d'éclairage public.

Le montant du diagnostic énergétique et technique est estimé à la somme de 13 168,56 € TTC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention pour la réalisation de ce diagnostic auprès de :

- . Conseil Général,
- . Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirrello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoît - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 23
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 1

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

## **16/ Coopération décentralisée avec Vama**

En 1989, la ville d'Eybens s'est engagée dans des actions de coopération décentralisée en direction de la commune de Vama (Roumanie) en partenariat avec l'association EVR (Eybens Vama Roumanie) qui assure le suivi de certaines missions sur le terrain.

La Roumanie, nouvel état membre de l'Union Européenne, présente encore des disparités économiques, sociales et territoriales profondes.

L'adhésion de ce pays à l'Europe redynamise la coopération décentralisée franco-roumaine et invite à de nouvelles orientations. Cela modifie le contenu des partenariats entre les collectivités locales. De fait, les actions de coopération décentralisée peuvent aussi devenir un vecteur favorisant le développement des politiques économiques et sociales en milieu rural, cela afin de prévenir entre autres l'exode et les migrations.

Dans le cadre de l'appel à projets du MAEE (ministère des Affaires Étrangères et Européennes) une proposition d'action émanant des villes d'Eybens et de Vama a été retenue. Cette action de soutien économique et touristique à la vie locale de Vama est principalement composée d'un appui et d'apport de savoir-faire relatif à la réalisation de sentiers de randonnées pédestres.

Une étude de faisabilité réalisée sur le terrain en octobre 2009 par une délégation composée de représentants du Sipavag (Syndicat pour la Protection et l'aménagement des franges vertes de l'Agglomération Grenobloise), de l'Association COREPHA (Comité pour la Recherche et la Promotion de l'Histoire et de l'Art), d'un représentant de EVR, d'un technicien de la ville d'Eybens, de cinq communes Roumaines (intercommunalité de Vama) et l'association Casa-Europei a donné lieu à trois réalisations d'itinéraires pédestres.

Les travaux seront réalisés sur la période de janvier à juillet 2010.

Sur le budget prévisionnel relatif à la réalisation de ces propositions de chemins de randonnée pédestres la participation de la ville d'Eybens est de 10 000 €.

Ce projet bénéficie d'un cofinancement du ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE).

Le Conseil municipal autorise le versement à la ville de Vama de 10 000 € (75 % au démarrage et le solde à la clôture des travaux).

Ces frais sont prévus sur la ligne coopération décentralisée. Ces crédits seront disponibles sur la ligne budgétaire suivante : SGLA - D 905 Roumanie - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 041

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baietto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirrello - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoît - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 23
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 1

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

### 17/ Echange culturel Eybens-Vama

Dans le cadre de l'édition des Z'Eybinoiseries de juin 2009, une délégation de 35 habitants de Vama a été accueillie à Eybens (en lien avec l'association Eybens Vama Roumanie et des habitants d'Eybens). A cette occasion, les Roumains ont présenté sur la commune différentes prestations (un groupe folklorique accompagné de musiciens, une artiste peintre sur œufs, un artiste peintre spécialiste des icônes ainsi qu'une équipe de handballeuses...).

Dans la continuité de ces échanges, un déplacement à Vama est prévu du 30 juin au 7 juillet 2010. Ouverte aux personnes impliquées dans l'organisation des Z'Eybinoiseries et à un échange inter jeunes, ce déplacement se limitera à 50 personnes maximum (capacité bus) et aura une dimension culturelle. Se déplacera à Vama, une partie des acteurs culturels et associatifs eybinois, par ailleurs membres du collectif d'organisation des Z'eybinoiseries :

- Les P'tits Cœurs,
- Local Bus,
- L'Art est Création,
- L'Ecole du Cirque,
- Un groupe de jeunes (6 à 8 jeunes),
- Comité de pilotage des Z'Eybinoiseries,
- Eybens Vama Roumanie.

Ce projet bénéficie d'un co-financement du ministère des Affaires Etrangères et Européennes à hauteur de 3 000 €.

Le Conseil municipal décide d'attribuer à l'association Eybens Vama Roumanie la somme de **6 000 €**.

Ces frais sont prévus sur la ligne coopération décentralisée :

SGLA - D 905 Roumanie - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 041

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :



Le Maire, Marc Baïetto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirrello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoît - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji – Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 23
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 1

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

### **18/ Subvention exceptionnelle pour Haïti**

Un séisme dévastateur a frappé Haïti le 12 janvier 2010. Cette nation la plus pauvre de l'hémisphère Nord, voit sa capitale Port au Prince et ses environs touchés de plein fouet par cette catastrophe, l'épicentre du tremblement de terre étant situé à 15 km de la ville principale où la précarité est déjà récurrente.

Le bilan en pertes humaines, destruction de bâtiments et infrastructures est très lourd. La communauté internationale, dont la France, a organisé un dispositif d'urgence. Au delà du chaos actuel, les conséquences sanitaires seront dramatiques et la reconstruction prendra des années.

Face à ce drame, Cités Unies France a tenu à manifester sa solidarité en organisant un dispositif d'appel aux dons. A cette fin, un compte spécial a été ouvert à destination des collectivités françaises qui souhaiteraient se mobiliser en faveur d'Haïti.

L'attribution des sommes collectées sera décidée par un comité formé par les collectivités donatrices en coordination avec l'Ambassade de France en Haïti.

La ville d'Eybens souhaite répondre à cet élan de solidarité. Le Conseil municipal décide d'attribuer à Cités Unies France une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000 €**.

Cette somme sera prévue sur le chapitre 65 du budget primitif de la ville.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto

**VILLE D'EYBENS**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 04 février 2010 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 29 janvier 2010

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirrello - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Hervé Guillon - Jean-Luc Benoît - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - France Bueno - Alain Aguilar.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Dominique Scheiblin  
Hocine Mahnane à Hervé Guillon  
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub  
Aurélie Sauze à Jean Baringou  
Eric Battier à Philippe Loppé

Elus en exercice : 29
Elus présents : 23
Ont donné pouvoir : 5
Absent : 1

Secrétaire de séance : Antoinette Pirrello

**19/ Motion : appel au gouvernement pour refuser la marchandisation de la petite enfance**

Sans consultation ni débat public, le gouvernement a remis un pré-rapport à la commission européenne le 28 décembre 2009, qui inclut la petite enfance dans le champ de la directive services. La France doit finaliser son rapport sur la transposition de la directive pour la fin du mois de février 2010.

L'inclusion ou l'exclusion de la petite enfance dans la directive 2006/123/CE du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur résulte d'un choix national. Le Danemark, l'Allemagne et la Belgique ont fait le choix d'exclure du champ d'application de la directive l'ensemble des activités relevant du secteur social. L'Autriche a écarté de son champ les activités requérant un financement public. Notre pays doit suivre ces exemples pour rester fidèle à son modèle social.

En France, l'Association des Maires de France (AMF), l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) et l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (l'UNIOOSS) ont demandé au gouvernement l'exclusion de la petite enfance du champ de la directive. Cette position fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus parmi les acteurs de la petite enfance, indépendamment des sensibilités partisanes.

L'inclusion de la petite enfance dans le champ de la directive services aura un impact considérable sur les services publics locaux de la petite enfance. Concrètement, les collectivités devront justifier non seulement de leur mode de gestion, mais aussi des modalités de leur financement, car le principe de « loyauté » de la concurrence devra s'appliquer. Certains se saisiront de l'aubaine : par la mise en concurrence, ils feront baisser les prix, sans se soucier de la qualité. Ceux qui « en font trop » pour le secteur public s'exposeront à des risques contentieux, si la puissance publique devient un obstacle à la liberté d'entreprendre, voire au « libre choix éclairé » des parents...

Au final, la situation créée permettra à toutes les collectivités, et d'abord à l'Etat, de justifier un désengagement et ce sera la fin des services publics locaux, à l'exemple des conséquences dramatiques de la libéralisation des services à la personne, qui a non seulement mis en difficulté les acteurs publics et associatifs, mais aussi transféré une partie des coûts sur les usagers, entraînant une nouvelle sélection par l'argent. Voilà le destin qui attend la petite enfance si rien n'est fait.

Nous demandons au Président de la République et au Gouvernement d'exclure la petite enfance du champ d'application de la directive services.

Pour ces raisons, la logique de concurrence et la marchandisation induites par l'application de la directive service doivent être refusées. Le choix de préserver ou de laisser dépérir le service public de la petite enfance géré par les collectivités locales et financé par la CNAF est plus qu'un choix politique gouvernemental, c'est un choix de société.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire le :  
Le Maire, Marc Baïetto